

**MODIFICATION NO 3 DATÉE DU 28 JUIN 2024  
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 SEPTEMBRE 2023,  
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION NO 1 DATÉE DU 29 NOVEMBRE 2023 ET  
LA MODIFICATION NO 2 DATÉE DU 13 MARS 2024**

**(LE « PROSPECTUS »)**

à l'égard des fonds suivants :

Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie (séries A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, T5 et T8)

Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie (séries A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, T5 et T8)

Fonds indiciel Diversification maximale États-Unis Mackenzie (séries A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, T5 et T8)

Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie (séries A, AR, D, F, F5\*, F8, FB, FB5, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, T5 et T8)

(les « **Fonds** »)

- 
1. Le prospectus est modifié pour aviser les investisseurs de chaque Fonds en dissolution mentionné ci-après qu'une assemblée extraordinaire des investisseurs se tiendra le 6 septembre 2024 ou vers cette date, pour examiner et approuver une proposition de fusion de chaque Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé correspondant, comme il est énoncé ci-après, le 27 septembre 2024 ou vers cette date. Suivant la fusion, les investisseurs d'un Fonds en dissolution deviendront des investisseurs du Fonds prorogé respectif. Le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie a formulé une recommandation favorable à l'égard des fusions proposées :

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie	Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	Fonds d'actions canadiennes Mackenzie
Fonds indiciel Diversification maximale États-Unis Mackenzie	Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie

2. De plus, le prospectus est modifié pour rendre compte du fait qu'avec prise d'effet le 30 juillet 2024 ou vers cette date, TOBAM S.A.S. n'agira plus à titre de sous-conseiller du Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie et que la dénomination du Fonds deviendra Fonds de croissance diversifié Mackenzie.

\* \* \*

**Par conséquent, le prospectus est modifié comme suit :**

**Avis de fusion proposée**

*Avis de fusion proposée du Fonds indiciel Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie*

a) À la page 258, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Détails du fonds** » :

**« Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds se tiendra le 6 septembre 2024 ou vers cette date pour examiner et approuver la fusion proposée du Fonds avec le Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie. Le CEI a formulé une recommandation favorable à l'égard de la fusion et si l'approbation des investisseurs est obtenue, la fusion sera mise en œuvre le 27 septembre 2024 ou vers cette date. »**

*Avis de fusion proposée du Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie*

b) À la page 261, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Détails du fonds** » :

**« Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds se tiendra le 6 septembre 2024 ou vers cette date pour examiner et approuver la fusion proposée du Fonds avec le Fonds d'actions canadiennes Mackenzie. Le CEI a formulé une recommandation favorable à l'égard de la fusion et si l'approbation des investisseurs est obtenue, la fusion sera mise en œuvre le 27 septembre 2024 ou vers cette date. »**

*Avis de fusion proposée du Fonds indiciel Diversification maximale États-Unis Mackenzie*

c) À la page 261, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Détails du fonds** » :

**« Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds se tiendra le 6 septembre 2024 ou vers cette date pour examiner et approuver la fusion proposée du Fonds avec le Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie. Le CEI a formulé une recommandation favorable à l'égard de la fusion et si l'approbation des investisseurs est obtenue, la fusion sera mise en œuvre le 27 septembre 2024 ou vers cette date. »**

**Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie**

Avec prise d'effet le 30 juillet 2024 ou vers cette date :

a) Les mentions « Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie » sont remplacées par « Fonds de croissance diversifié Mackenzie ».

b) La page couverture du prospectus est modifiée pour ajouter la note de bas de page «<sup>27</sup>» après le Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie.

c) Au bas de la page couverture du prospectus, ce qui suit est ajouté après l'appel de note de bas de page «<sup>27</sup>» :

**« Avant le 30 juillet 2024, « Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie ». »**

d) À la page 264, la dénomination du fonds est remplacée par « Fonds de croissance diversifié Mackenzie (auparavant, Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie) ».

e) À la page 6, la ligne suivante est ajoutée sous le Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie, à la sous-rubrique « **Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)** » :

- Fonds de croissance diversifié Mackenzie

f) À la page 7, la rangée concernant Nelson Arruda du « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** » est remplacée par ce qui suit :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Nelson Arruda, vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille FNB toutes actions Mackenzie Fonds à rendement amélioré alternatif Mackenzie Portefeuille FNB équilibré Mackenzie Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Portefeuille FNB prudent Mackenzie Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie Fonds de croissance diversifié Mackenzie Fonds global macro Mackenzie Fonds mondial équilibré de l'environnement Mackenzie Greenchip Portefeuille FNB croissance Mackenzie Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Portefeuille FNB croissance modérée Mackenzie Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie Fonds de reproduction de capital-investissement Mackenzie Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie	Chef de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable des décisions de placement et responsable principal des décisions de l'équipe.

- g) À la page 14, la rangée concernant Gleb Sivitsky du « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** » est remplacée par ce qui suit :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Gleb Sivitsky, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille FNB toutes actions Mackenzie Portefeuille FNB équilibré Mackenzie Portefeuille FNB prudent Mackenzie Portefeuille FNB revenu prudent Mackenzie Fonds de croissance diversifié Mackenzie Portefeuille FNB croissance Mackenzie Portefeuille FNB croissance modérée Mackenzie Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie Fonds global macro Mackenzie Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.

- h) À la page 17, la rubrique concernant les renseignements sur le sous-conseiller TOBAM S.A.S. est supprimée.
- i) À la page 264, l'information contenue à la rubrique « **Stratégies de placement** » est remplacée par ce qui suit :

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds investit dans un ensemble diversifié de catégories d'actifs, y compris des actions mondiales à faible volatilité, des titres à revenu fixe américains à rendement élevé, des titres à revenu fixe américains de qualité et des cryptomonnaies. Au moyen de placements stratégiques dans ces catégories d'actifs, le Fonds vise à fournir aux investisseurs une approche à long terme axée sur la croissance qui tire profit de la diversification des sources de risques et qui cherche à améliorer les rendements rajustés en fonction du risque à long terme.

Les principaux éléments de la stratégie de placement du Fonds comprennent ce qui suit :

**Rendements rajustés en fonction du risque :** Le Fonds est conçu pour mettre l'accent sur les rendements rajustés en fonction du risque. Cela comprend de choisir des placements dont le potentiel de rendement est attrayant tout en gérant prudemment le niveau de risque pris par les divers éléments qui composent le Fonds.

**Diversification des sources de risques :** Le Fonds investit dans bon nombre de catégories d'actifs pour s'assurer d'une grande diversification des risques. Cela comprend une exposition aux actions mondiales, aux titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé, et aux cryptomonnaies. L'inclusion de ces différentes catégories d'actifs à fort potentiel aide à répartir le risque et à réduire l'effet d'un placement unique ou d'un événement sur le marché sur le portefeuille dans son ensemble.

**Placement à long terme** : Le Fonds est structuré selon un horizon de placement à long terme. Il vise à tirer profit du potentiel de croissance de ses catégories d'actifs sous-jacentes au fil du temps tout en conservant la flexibilité de s'adapter à l'évolution du marché lorsque nécessaire.

**Rééquilibrage régulier** : Pour conserver une répartition stratégique de son actif, le Fonds procédera régulièrement à un rééquilibrage. Ce processus garantit que le portefeuille demeure en adéquation avec ses objectifs de placement à long terme, ce qui aide à gérer le risque et à saisir les occasions lorsqu'elles se présentent.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds adopte une approche d'intégration ESG, comme il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le gestionnaire de portefeuille adopte une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur score de risque lié à la durabilité, en prenant en compte l'amélioration de ce score au fil du temps. Si tous les autres facteurs sont égaux, le processus avantagera les titres dont les notations de risque lié à la durabilité sont les plus élevées et en constante amélioration, ce qui permet généralement de restreindre l'exposition des portefeuilles aux titres hautement controversés.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi le fonds investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

j) À la page 265, ce qui suit est ajouté avant la rubrique « **Méthode de classification des risques de placement** » :

#### **Changements importants au cours des dix dernières années**

Le tableau ci-après énumère les autres événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds au cours des dix dernières années :

<b>Date de prise d'effet</b>	<b>Événement</b>
30 juillet 2024	Changement de nom; auparavant, Fonds Diversification maximale Multi-actifs mondiaux Mackenzie <hr/> TOBAM S.A.S. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller

## Dénis de responsabilité du fournisseur d'indices

---

« TOBAM » et « Maximum Diversification » sont des marques de commerce et des marques de service de TOBAM S.A.S. ou d'un membre de son groupe (« **TOBAM** »), déposées dans certains pays, qui sont concédées sous licence à Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** ») en vue de certaines utilisations. La reproduction des données ou des renseignements de TOBAM sous quelque forme que ce soit est interdite à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de TOBAM S.A.S.

Les Fonds ne sont d'aucune façon parrainés, avalisés, vendus ou promus par TOBAM. TOBAM ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou propriétaires éventuels des titres des Fonds ou à tout membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Fonds, en particulier, quant à la capacité des Fonds de reproduire le cours et le rendement de l'indice TOBAM Maximum Diversification All World Developed, de l'indice TOBAM Maximum Diversification Canada ou de l'indice TOBAM Maximum Diversification USA (collectivement, les « **indices TOBAM** »), selon le cas, ou quant à la capacité des indices TOBAM de reproduire le rendement du marché pertinent. La seule relation qu'entretiennent TOBAM et Mackenzie consiste en l'octroi d'une licence à l'égard de certains indices, de certains renseignements, de certaines données, de certaines marques de commerce et de certaines dénominations commerciales de TOBAM. Les indices TOBAM sont établis, composés et calculés par TOBAM ou pour son compte, sans tenir compte de Mackenzie ou des Fonds. TOBAM n'a aucunement l'obligation de tenir compte des besoins de Mackenzie ou des propriétaires ou propriétaires éventuels des titres des Fonds lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices TOBAM. TOBAM n'est pas responsable de la détermination du calendrier d'émission ou de vente des titres devant être émis par les Fonds, du prix ou des quantités de titres émis par les Fonds, et elle n'a pas pris part à une telle détermination. TOBAM n'a aucune obligation ni n'engage sa responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des titres des Fonds.

TOBAM NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES TOBAM NI DES DONNÉES QUI LES COMPOSENT ET ELLE N'ENGAGE AUCUNEMENT SA RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE ERREUR OU À TOUTE OMISSION À L'ÉGARD DE CEUX-CI. TOBAM NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RENDEMENTS QU'OBTIENDRONT MACKENZIE, LES PROPRIÉTAIRES OU PROPRIÉTAIRES ÉVENTUELS DES TITRES DES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CONSÉQUENCE DE L'UTILISATION DES INDICES TOBAM OU DE TOUTE DONNÉE COMPRISE DANS CEUX-CI. TOBAM NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NIE EXPRESSÉMENT AVOIR DONNÉ TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UNE FIN DONNÉE EN CE QUI CONCERNE LES INDICES TOBAM ET TOUTE DONNÉE COMPRISE DANS CEUX-CI.

## **Droits de résolution et sanctions civiles**

---

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



## **ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS**

La présente modification n° 3 datée du 28 juin 2024, et le prospectus simplifié daté du 29 septembre 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2023 et la modification n° 2 datée du 13 mars 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 28 juin 2024

### **CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE (EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)**

**« Luke Gould »**

---

Luke Gould  
Président et chef de la direction  
Corporation Financière Mackenzie

**« Keith Potter »**

---

Keith Potter  
Vice-président exécutif et chef des services financiers  
Corporation Financière Mackenzie

### **AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE**

**« Nancy McCuaig »**

---

Nancy McCuaig  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie

**« Naomi Andjelic Bartlett »**

---

Naomi Andjelic Bartlett  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie